

Ma question s'adresse à M. le Premier Ministre.

Monsieur le Premier Ministre,

Chacun se souvient de cette phrase :

« *Moi président de la République, il y aura un code de déontologie pour les ministres, qui ne pourraient pas rentrer dans un conflit d'intérêts.* »

Et pourtant !

En vue de la création de la future banque publique d'investissement, attendue pour le mois d'octobre, le Gouvernement s'est attaché les services de la banque d'affaires Lazard dont le directeur général délégué en France est Monsieur Mathieu PIGASSE.

Il se trouve que ce dernier est également le propriétaire et président de l'hebdomadaire *Les Inrockuptibles*, à la direction duquel a été nommée au mois de juillet dernier la compagne du Ministre du Redressement productif.

Après la révélation de cette affaire par les médias, le Ministre de l'Economie a opportunément affirmé être le seul membre du Gouvernement en charge de ce dossier. Toutefois, le décret relatif aux attributions du Ministre du Redressement productif dispose que ce dernier « *participe à la définition de la fiscalité et à la politique de lancement des entreprises* ». De plus, Monsieur Montebourg affirmait lui-même le 7 juin dernier dans une interview, que les deux pôles de Bercy avaient pris en charge, ensemble, le schéma général et l'esquisse de la banque publique d'investissement.

Il apparaît donc clairement que le Ministre du Redressement productif est, depuis l'origine, associé à l'élaboration de cette structure.

Peut-être cette situation n'est-elle que le résultat de la cacophonie qui règne au plus haut niveau de l'État depuis le mois de mai. Ou faut-il en chercher les causes dans des querelles de personnes déjà existantes au sein du Parti socialiste et qui se prolongent désormais au Gouvernement de la France ?

Nous ne manquons toutefois pas de constater que les leçons de morale prodiguées hier par le candidat Hollande n'ont sans doute pas été entendues par ses ministres.

Monsieur le Premier Ministre, afin de clarifier définitivement la situation, je vous demande donc de justifier devant la Représentation nationale la procédure retenue pour attribuer ce marché et de rendre publiques l'analyse des offres et les conclusions de la procédure de consultation.

Je vous remercie.